



10185
Réf :...../CNCC/DG/DAF/SDCG/CSM/CSAM/2025

Douala le 11 Mars 2025

**ADDITIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/CNCC/CIPM/2025 DU 03 FEVRIER 2025
POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU
CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). COUVERTURE
ANNEES 2025, 2026 ET 2027
(PROCEDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT : BUDGET DU CNCC EXERCICES 2025 – 2026- 2027

I. Objet de l'additif à l'Avis d'Appel d'Offres :

Le présent additif a pour objet la modification de la date de la remise des offres et l'ouverture des plis.

A cet égard :

Au lieu de :

9. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires [dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun, Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17**, au plus tard le **12 Mars 2025 à 12h00**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/CNCC/CIPM/2025 DU 03 FECRIER 2025
POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU
CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). COUVERTURE
ANNEES 2025, 2026 ET 2027
(PROCEDURE D'URGENCE)
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

12. OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des offres se fera en un temps. Elle aura lieu le **12 Mars 2025 à 13h00** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du CNCC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

Lire plutôt :

9. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires [dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun, Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17**, au plus tard le **24 Mars 2025 à 12h00**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001/AONO/CNCC/CIPM/2025 DU 03 FEVRIER 2025
POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AUTOMOBILE AU
CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). COUVERTURE
ANNEES 2025, 2026 ET 2027
(PROCEDURE D'URGENCE)
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

12. OUVERTURE DES PLIS :

L'ouverture des offres se fera en un temps. Elle aura lieu le **24 Mars 2025 à 13h00** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du CNCC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix, dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission,

II. Les dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres non modifiées par le présent additif demeurent inchangées.

Fait à Douala le 11 Mars 2025

Ampliations :

MINMAP/DRLT ;
ARMP/CRLT ;
CHRONO.

